

LETTRE OUVERTE À L'ATTENTION DES MEMBRES DES FORCES DE L'ORDRE



OBJET : DÉSObÉISSEZ AUX ORDRES ILLÉGAUX

Chers officiers et sous-officiers,

Ne soyez pas des instruments de la terreur et de la confiscation des libertés fondamentales garanties par la Constitution du pays.

Certes, la fonction publique sur un plan organique et fonctionnel est marquée par une organisation hiérarchisée (renvoyant à la soumission) et par le principe d'autorité. L'obligation de servir impose, par conséquent, de se conformer aux ordres de son supérieur hiérarchique. Et, cette structure hiérarchique est solidement ancrée au sein des forces de défense et de sécurité.

Cependant, je tiens à vous rappeler ou à vous faire savoir que ce principe d'obéissance à la hiérarchie n'est pas absolu. Le subordonné ne doit pas exécuter un ordre prescrivant d'accomplir un acte manifestement illégal ou qui porte atteinte aux droits fondamentaux.

Entre respect de la légalité et respect de la hiérarchie, vous devez faire triompher le premier. Ainsi, vous devez faire preuve d'au moins trois qualités : une aptitude à reconnaître un ordre qui contrevient à la loi, la capacité de juger cet ordre manifestement illégal et le courage de résister à la décision d'un supérieur hiérarchique en assumant, le cas échéant, les conséquences, notamment disciplinaires attachées à une désobéissance.

Vous courez derrière les promotions, mais sachez qu'il y a des crimes qui sont imprescriptibles. L'obéissance absolue et aveugle vous mettra sans doute en difficulté un jour, car les supérieurs hiérarchiques finissent toujours par lâcher leurs subordonnés. Les exemples sont légion. Vous serez appelés, comme les autres, à répondre devant la justice.

Les procès de ceux qui ont vendu l'illusion d'être intouchables dans notre pays et de ceux qui ont été considérés comme des hommes forts à travers le monde prouvent à suffisance que tout homme est vulnérable. La meilleure sécurité pendant l'exercice de ses fonctions c'est de servir la République en respectant la loi.

Les hommes passent, les fonctions restent éphémères, et la responsabilité pénale est individuelle. Considérez que la réflexion doit toujours précéder l'obéissance. Je vous exhorte vivement à servir la République et non les intérêts des individus. Désobéissez aux ordres illégaux!

Brazzaville le 2 février 2024

Trésor NZILA KENDET
Directeur exécutif, Centre d'Actions
pour le Développement